

*Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice, sauf :*

*Mme PICHE Evelyne  
Mme TALVARD Laurine  
Mme LE PALLEC Carine  
M. GODDERIDGE Jacques  
Mme QUINET-QUATREMER Christèle*

*qui a donné pouvoir à*

*Mme LESNER Sylvette,  
M. LEFEBVRE Etienne,  
M. LURÇON Gérard,  
M. TAFFOREAU Dominique,  
Mme REBILLON Catherine.*

*Mmes DUPÉRON Annie, POTTIER Angélique, WOIVRÉ Sylvie, RÉTO Agnès, excusées.*

*Le compte rendu du conseil du 27 septembre est approuvé à l'unanimité.*

*M. LEFEBVRE Etienne est nommé secrétaire de séance.*

M. le Maire exprime une pensée amicale pour Mme DUPÉRON et souhaite son retour au sein du conseil en 2023.

### 1. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

*Rapporteur : M. VALLIENNE*

M. VALLIENNE rappelle l'obligation faite aux communes de plus de 3 500 habitants de présenter un Rapport d'Orientation Budgétaire dans un délai de 2 mois avant le vote du budget.

M. VALLIENNE présente au conseil l'exécution du budget 2022 arrêté au 11 octobre, conforme en fonctionnement, aux objectifs fixés lors du vote du budget 2022.

L'augmentation des **dépenses de fonctionnement** s'explique par :

- Une augmentation des charges de personnel (agents recenseurs, remplacement d'agents en arrêt, prolongement d'un contrat aidé, augmentation du point d'indice).
- Une augmentation des charges à caractères générales (inflation et coûts de l'énergie)

En **recettes de fonctionnement** une légère augmentation en raison de :

- La revalorisation des bases fiscales sur les taxes foncières par l'Etat et une augmentation des dotations d'Etat.

M. VALLIENNE présente une projection de ce que pourrait être le résultat de fin d'année :

## Prévision de résultats 2022

	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022
Recettes totales de fonctionnement (A)	2 297 838	2 123 924	2 135 683	2 140 267	2 178 197	2 147 000
Recettes réelles de fonctionnement (C)	2 103 082	2 100 664	2 133 040	2 136 878	2 092 108	2 139 911
Dépenses totales de fonctionnement (B)	1 842 454	1 660 934	1 576 740	1 550 199	1 526 648	1 650 000
Dépenses réelles de fonctionnement (D)	1 601 467	1 587 301	1 503 139	1 450 157	1 416 965	1 550 000
Résultat brut (A - B)	455 384	462 990	558 943	590 068	651 549	497 000
Epargne brute (C - D)	501 615	513 363	629 901	686 721	675 144	594 917
Remboursement en capital de la dette (F)	68 950	71 527	73 369	75 695	78 101	80594
<b>Epargne nette (C-D) - F</b>	<b>432 665</b>	<b>441 836</b>	<b>556 532</b>	<b>611 026</b>	<b>597 042</b>	<b>514 323</b>

Dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023, M. VALLIENNE présente :

**Les recettes de fonctionnement** sont évaluées à 2 100 000 € comprenant :

*Au niveau de la fiscalité :*

- Pas d'augmentation des taux communaux.
  - Taxe foncière sur le bâti : identique à 2022 soit 34.36%
  - Taxe foncière sur le non bâti : identique à 2022 soit 22.23%

Perspective d'augmentation des bases (valeur locative) de la taxe foncière de 7% soit environ 20 000 € de recettes supplémentaires.

*Au niveau des dotations de l'Etat :*

- DGF en baisse par rapport à 2022 en raison de la baisse de la population. Se fera par étapes en 2023 et 2024.

*Au niveau de l'attribution de compensation CUA :*

- En baisse probable en raison de la prise en charge de la compétence pluviale par la CUA.

*Pour les autres recettes :*

- Augmentation des loyers avec l'ouverture de la MAM, aides potentielles de l'Etat sur les énergies.

**Les dépenses réelles de fonctionnement** sont évaluées à 1 520 000 € comprenant :

*Les charges de personnel :*

- Avec la volonté de réduire les charges de personnel de - 4%.

*Les charges à caractère général :*

- Augmentation de 20 % en raison notamment des augmentations liées à l'énergie.

*Les subventions :*

- Aux associations : pas d'augmentation.
- Au CCAS : au même niveau que 2021 (35 000 €).

*Charges financières :*

- Une augmentation liée à la souscription d'un nouvel emprunt.

## Les équilibres financiers

Résultat brut 2023 : 455 000 €.

Epargne brute prévisionnelle 2023 : 580 000 €.

Epargne nette prévisionnelle 2022 : 470 000 €.

## Le niveau de la dette

**Saint-Germain  
du-Corbéis**

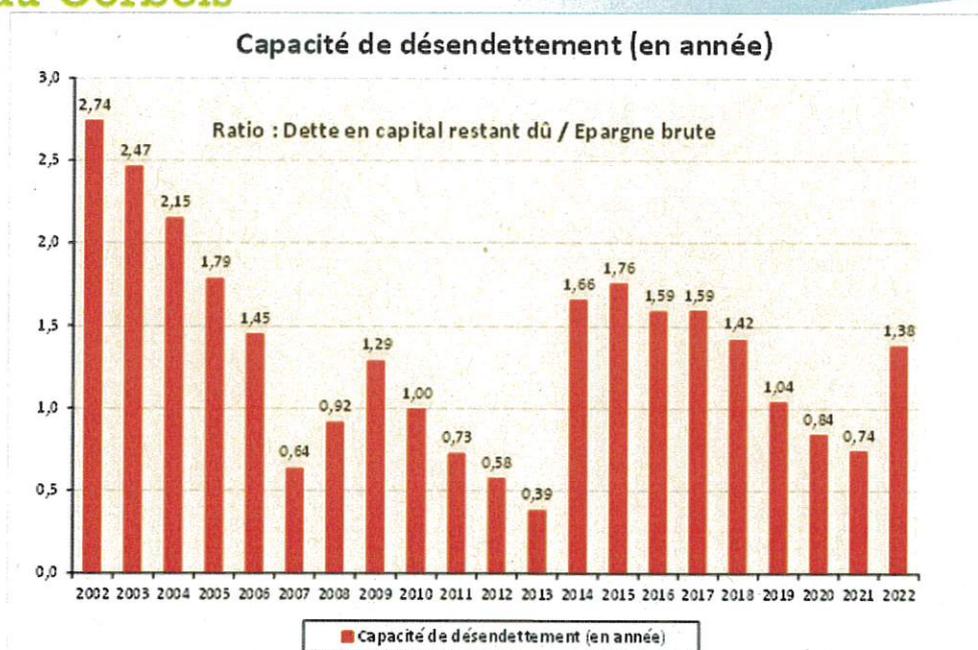
## Etat de la dette au 31-12-2022

MONTANT - €	DUREE		31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	31/12/2029
350 000	15 ANS	Remboursement du capital annuel	3085 €	31 977						
		Remboursement annuel intérêts	1 710	87						
		Annuité de la dette	3206 €	32 064						
		Capital restant dû	3761 €	5 637						
750 000	15 ANS	Remboursement du capital annuel	69 740	50 929	52 147	53 394	54 671	55 978	57 317	58 690
		Remboursement annuel intérêts	9 819	8 630	7 412	6 155	4 888	3 581	2 242	871
		Annuité de la dette	59 559	59 559	59 559	59 559	59 559	59 559	59 559	59 559
		Capital restant dû	383 128	33 2199	280 052	226 058	171 987	116 009	58 692	2
400 000		Remboursement du capital annuel	0	21 453	22 104	22 775	23 466	24 178	24 911	25 667
		Remboursement annuel intérêts	0	11 760	11 109	10 439	9 748	9 036	8 302	7 546
		Annuité de la dette	0	33 213	33 213	33 213	33 213	33 213	33 213	33 213
		Capital restant dû	400 000	37 8547	35 643	33 068	31 0202	28 075	26 114	23 547
		Capital	80 594	104 359	74 251	76 169	78 137	80 156	82 228	84 690
		Intérêts	11 029	20 477	18 521	16 604	14 636	12 617	10 545	8 417
		Annuité de la dette	91 623	124 836	92 772	92 772	92 773	92 772	92 773	87 107
		Capital restant dû	820 742	736 383	642 132	565 963	487 827	407 671	325 443	266 753



### Capacité de désendettement en année

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dette au 31 décembre	799 626 €	728 504 €	665 134 €	579 439 €	501 336 €	820 742 €
Epargne brute	501 615 €	513 363 €	629 901 €	698 721 €	675 144 €	594 917 €
Capacité de désendettement en année	<b>1,59</b>	<b>1,42</b>	<b>1,04</b>	<b>0,84</b>	<b>0,74</b>	<b>1,38</b>



Conseil municipal 02 -11-22

25

#### Les projets et priorités de la commune de Saint-Germain-du-Corbéis

Dans un contexte difficile (inflation, guerre en Ukraine, incertitudes sur les engagements de l'Etat). Le budget 2023 devra être construit avec prudence sans pour autant supprimer tous les projets structurants importants pour la commune. Il faudra faire preuve d'adaptabilité, de plus de rigueur et d'agilité où l'humain devra être mis en avant.

- Volonté de dégager un auto financement d'au moins 450 000 € pour permettre les investissements structuraux à venir. Être vigilant sur le suivi du budget et s'adapter à l'évolution de la situation économique,
- CCAS : accompagner les actions et les projets de solidarité,
- Subventions aux associations : soutien aux associations par la mise à la disposition de locaux et attribution de subventions sur la base de réels projets,
- Soutien aux projets pédagogiques des écoles,
- Amélioration du cadre de vie,

- Développement de la citoyenneté par diverses actions.

### Traduction en termes de projets

*Au niveau de qualité de vie de l'environnement :*

- Evolution de notre patrimoine immobilier (Réhabilitation des bâtiments économes d'énergies),
- Préparer la réhabilitation du gymnase,
- Aménagements urbains et développement des mobilités douces.

*Au niveau de la vie associative- jeunesse :*

- Aménagement des locaux ou terrains sportifs, (préparation du projet gymnase, terrain de foot à 5,
- Mise à niveau de l'équipement informatique des écoles.

*Au niveau de la vie culturelle – animation :*

- Concours photos - expositions photos,
- Conférences,
- Organisation d'évènements citoyens, culturels sportifs.

M. VALLIENNE analyse les possibilités et limites financières de la commune.

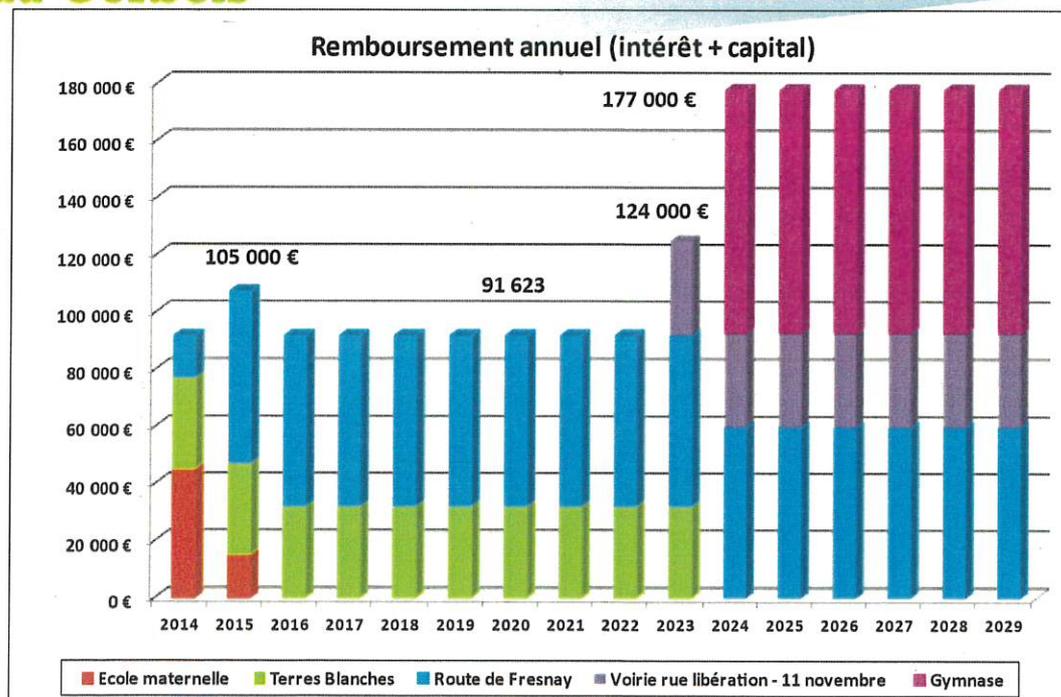
Un autofinancement net d'environ 450 00 €/an.

La recherche des maximums de co financement avec :

- Pour le Gymnase : Etat, Région, Département et fédérations sportives
- Pour le Terrain de foot à 5 : Sont acquis 40 000 € de la FFF et 20 000 € du département, attente de la Région pour 20 000 €
- Isolation et éclairage des salles de classe (DETR DSIL).

M. VALLIENNE présente une projection financière 2014-2029 incluant un nouvel emprunt lié au gymnase.

## Saint-Germain du-Corbéis



M. le Maire remercie M. VALLIENNE pour cette présentation.

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire.

## 2 SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

**Rapporteur : M. VALLIENNE**

Monsieur VALLIENNE rappelle qu'au budget 2022 a été inscrit un emprunt pour équilibrer le budget. Plusieurs offres ont été faites (Crédit Mutuel, Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne) avec taux variables et taux fixes.

Il est proposé de le réaliser à hauteur de 500 000 € sur une période de 20 ans et de retenir la proposition du crédit mutuel à taux fixe de 3.17 % avec un remboursement trimestriel à échéance constante

Le score GISSLER est de 1A.

Pour mémoire la classification Gissler permet de ranger les emprunts selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. 1A étant le risque le plus faible.

La commission d'engagement est de 500 €.

**OBJET :** Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement de l'aménagement des rues de la Libération et du 11 novembre.

**ARTICLE-1 :** Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53),

un emprunt de : **500 000 Euros**

dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **20 ans**.

Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

**ARTICLE-2 :** Le taux nominal de l'emprunt sera de : **3,17 %** - Taux Fixe,

en mode d'amortissement progressif du capital

Le taux effectif global ressort à : **3,18111 %**

Le montant de l'échéance trimestrielle s'établira à 8463,14 Euros.

Les frais de dossier d'un montant de 500€ seront déduits du déblocage de prêt.

**ARTICLE-3 :** Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

**ARTICLE 4 :** Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place

- Donne le cas échéant délégation à M. Daniel VALLIENNE en sa qualité de Maire adjoint aux finances pour suppléer Monsieur le Maire dans cette formalité.

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord.

### 3 PROPOSITION DE PERIMETRE DELIMITÉ DES ABORDS

**Rapporteur : M. LURÇON**

M. LURÇON explique que le conseil doit donner un avis sur le projet de Périmètre Délimité des Abords dans le cadre du Site Patrimonial Remarquable d'Alençon. Le secteur concerne la rue d'Alençon. Chaque conseiller a reçu le dossier complet.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable.

### 4. DEMANDE D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2023

**Rapporteur : M. LURÇON**

L'article L 3132-26 du code du travail, issu de la Loi dite "Macron" permet d'autoriser les établissements de commerces de détails à déroger à la règle du repos dominical, et par conséquent à demeurer ouverts, 12 dimanches par an.

Le Maire doit dans ce cas prendre un arrêté après avis du conseil municipal,

M. le Maire explique qu'une position commune avec les maires des communes limitrophes à Alençon existe néanmoins la Mairie dispose d'une seule demande (magasin Market) pour 3 dimanches :

- Dimanche 30 avril 2023
- Dimanche 24 décembre 2023                      dimanche 31 décembre 2023

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

### 5. QUESTIONS DIVERSES

#### 4 L trophy

Un jeune corbenois a sollicité la commune pour subventionner sa participation au 4 L TROPHY, un raid humanitaire à travers le Maroc réservé aux jeunes de 18 à 28 ans. Il est proposé un montant de 250 €.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

### 6. INFORMATIONS

Mme LESNER :

- L'arrêt de la date de la prochaine journée citoyenne : le 10 juin 2023.

M. TAFFOREAU :

- La fin des travaux d'aménagement du cimetière. Les plantations restent à effectuer.
- Les travaux d'aménagement de la rue de la Libération et de la rue du 11 novembre.
- Une nouvelle tentative d'incendier le ponton de pêche pour les personnes à mobilité réduite sur la voie verte.
- L'épandage de désherbant sur un chemin communal.

- La programmation du chauffage dans les salles.

- Le changement dans les horaires de l'éclairage public. En coordination avec la CUA la réduction de 70 % se fera de 20h à 22h30, puis coupure jusqu'à 6h et enfin réduction de 70% jusqu'à 7h. Le reste du temps l'éclairage fonctionnera à 100%. Les mises en valeur patrimoniales seront coupées à partir de 21h sans allumage le matin. Un arrêté a été pris en ce sens.

M. TAFFOREAU regrette que la CUA ne puisse être en mesure d'indiquer une date de mise en œuvre de cette réduction.

M. LEFEBVRE regrette qu'une décision ait été annoncée sans application possible.

Mme COCHELIN :

- La baisse de fréquentation du « *Troc tes livres* ».

- La vandalisation de la boîte à livres à l'arboretum.

M. AUBRY :

- La réflexion sur le déport des activités menées à la salle des Tilleuls vers d'autres salles dans un but d'économie d'énergie. Tous les utilisateurs seront rencontrés dans les jours à venir.

- Les travaux de la MAM. Un objectif de fin des travaux pour janvier 2023 est envisageable.

- Le transfert des archives dans le nouveau local dédié.

- Une réunion à venir sur les choix énergétiques pour le projet du gymnase.

Mme REBILLON :

- L'organisation d'un repas de Noël des enfants des écoles.

- L'implantation de décorations de Noël sans illuminations festives.

M. CHANTELOUP :

- L'organisation le jeudi 11 novembre du championnat départemental de cyclo-cross à l'arboretum.

- L'attribution de subventions pour le terrain de foot à 5 : 40 000 € par la FFF et 20 000 € par le département.

- Les rencontres avec les clubs sportifs usagers du gymnase pour évoquer le projet de réhabilitation.

M. LURÇON rappelle l'organisation des cérémonies du 11 novembre.

M. LURÇON suggère qu'une réflexion soit menée pour la création d'un groupe de type WHATSAPP.

M. le Maire signale le prochain conseil, fixé au mardi 13 décembre.

La séance est levée à 20H30.

**Le secrétaire de séance**

**M. Etienne LEFEBVRE**

